

SXPLDP55-XX Peinture à plancher de Garage Acrylique fortifié à l'époxy Gris Pâle

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	SXPLDP55-XX Peinture à plancher de Garage Acrylique fortifié à l'époxy Gris Pâle
Famille du produit	Peinture à base d'eau
Usage recommandé	Peinture.
Restrictions d'utilisation	Sans objet.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Peinture Denalt, 8620 Pascal Gagnon, St-Léonard, Québec, H1P 1Z1
Numéro de téléphone d'urgence	Peinture DENALT Paints, 514-328-2727 / 514-691-3533
Numéro de la FDS	0375
Date de préparation	le 02 mai, 2023

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Non classifié dans une classe de danger.

Éléments d'étiquetage

Sans objet

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Titanium dioxide	13463-67-7	Max 10	Pigment White no. 6	
Nepheline syenite	37244-96-5	Max 10		
Propionic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol	25265-77-4	Max 3		
3-Iodo-2-Propyl ButylCarbamate	55406-53-6	Max 0.2		
Carbon black	1333-86-4	Max 0.2		

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Sans objet.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Sans objet.

Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas.

Ne devrait pas dégager aucun produit de décomposition dangereux lors d'un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Un vêtement pour la protection chimique (p. ex. vêtement anti-éclaboussure) et un APRA à pression positive pourraient être nécessaires.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Aucune méthode de nettoyage particulière n'est nécessaire.

Autres informations

Non disponible.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Protéger des conditions énumérées à la rubrique Conditions à éviter de la Section 10 (Stabilité et réactivité).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Titanium dioxide	10 mg/m3 Non établie					
Carbon black			3.5 mg/m3			

Identificateur du produit : SXPLDP55-XX Peinture à plancher de Garage Acrylique fortifié à l'époxy FDS No. : 0375

Date de préparation : le 02 mai, 2023

Date de la plus récente version révisée : le 17 juin, 2021

Page 02 de 06

Consultez les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Le niveau de risque de ce produit est relativement bas. Une ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Non requis si le produit est utilisé selon les directives.

Protection de la peau

Non requis, si le produit est utilisé selon les directives.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide gris. Dimension des particules: Pas disponible
Odeur	S'apparentant à de l'ammoniac
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	8.5 - 9.5
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); 0 °C (congélation)
Plage d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.18 - 1.22
Solubilité	Soluble. dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Sans objet (cinématique); Sans objet (dynamique)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Températures en-dessous de 0 °C

Identificateur du produit : SXPLDP55-XX Peinture à plancher de Garage Acrylique renforcé à l'époxy FDS No. : 0375

Date de préparation : le 02 mai, 2023

Date de la plus récente version révisée : le 17 juin, 2021

Page 03 de 06

Matériaux incompatibles

Sans objet.

Produits de décomposition dangereux

Sans objet.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; contact oculaire; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Titanium dioxide	> 6820 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition) (poussière)	Pas disponible	> 10000 mg/kg (lapin)
Nepheline syenite	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Carbon black	6 750 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition) (poussière)	> 15 400 mg/kg (rat)	3 000 mg/kg (lapin)
Propionic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol	> 3.55 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	6500 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	> 15200 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains montre une très légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique**Inhalation**

Aucun renseignement trouvé.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Peut être nocif Si de grandes quantités sont avalées.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Titanium dioxide	Groupe 2B	A4		Listée
3-Iodo-2-Propyl ButylCarbamate		Non listée		
Carbon black	Groupe 2B	A4		Listée
Propionic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-	Non listée			

Identificateur du produit : SXPLDP55-XX Peinture à plancher de Garage Acrylique fortifié à l'époxy FDS No. : 0375

Date de préparation : le 02 mai, 2023

Date de la plus récente version révisée : le 17 juin, 2021

Page 04 de 06

trimethyl-1,3-pentanediol

Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme un possible cancérigène, leur conclusion est: Il n'y a pas d'exposition significative au dioxyde de titane lorsque que ce dernier est lié à d'autres matériaux, comme pour la peinture. Même si le CIRC considère le Noir de Carbone comme un possible cancérigène, leur conclusion est: Il n'y a pas d'exposition significative au Noir de Carbone lorsque que ce dernier est lié à d'autres matériaux, comme pour la peinture.

Titanium dioxide:

Signification des abréviations

Groupe 2B = Peut-être cancérigènes pour l'humain. OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis. Listée.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres informations

Non disponible

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Titanium dioxide	> 1000 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)		> 61 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata (algue); 72 heures)	> 100 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)
3-Iodo-2-Propyl ButylCarbamate	0.2 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	(Mysidopsis bahia (mysis))	40 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau))	
Carbon black	> 1 000 mg/L (96 heures)	> 5 600 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Propionic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol	33 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	147.8 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		15 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata (algue); 72 heures)

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Ce produit est un déchet non dangereux. L'évaluation requise des risques liés au déchet et l'observation des lois

Identificateur du produit : SXPLDP55-XX Peinture à plancher de Garage Acrylique fortifié à l'époxy FDS No. : 0375

Date de préparation : le 02 mai, 2023

Date de la plus récente version révisée : le 17 juin, 2021

Page 05 de 06

applicables relatives aux déchets dangereux est sous la responsabilité de l'utilisateur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U. N'est pas régi par le Règlement IATA.

Dangers environnementaux Sans objet

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

Autres informations Non réglementé sous IMDG / IMO

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Aucun connu.

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Titanium dioxide:

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS et la LES.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 1 Inflammabilité - 0 Instabilité - 0

Selon : Titanium dioxide

FDS préparée par Département de la réglementation

Numéro de téléphone 514-328-2727

Date de la plus récente version révisée le 17 juin, 2021

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database.
Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Identificateur du produit : SXPLDP55-XX Peinture à plancher de Garage Acrylique fortifié à l'époxy FDS No. : 0375

Date de préparation : le 02 mai, 2023

Date de la plus récente version révisée : le 17 juin, 2021

Page 06 de 06